

cause pour mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nous différons d'opinions sur bon nombre de questions, mais il est citoyen d'une grande ville et il ne peut être insulté à la Chambre. Je suis heureux de voir que l'honorable député qui vient d'intervenir n'est pas d'accord avec le chef de son parti. Ce dernier veut effacer toute l'histoire et toutes les traditions, mais non pas l'honorable député, et nous nous réjouissons de son intervention.

L'honorable député de Middlesex-Ouest proposait de procéder par étapes, aux yeux du grand public et non en comité, afin de voir si les esprits pourront s'accorder sur le choix d'un drapeau pour le Canada. Au cours de ses remarques, le premier ministre a parlé de son expérience de guerre et il a malheureusement employé une expression qu'il avait employée une fois déjà. Parlant de la guerre de 1914-1918, il a dit: «Personne n'a vu de pavillon rouge canadien durant ces années.» Je l'ai interrompu et il a répété son affirmation. C'est à regret que je signale la chose, mais le premier ministre n'a pas à croire ma parole pour quoi que ce soit en ce qui concerne la première guerre mondiale. J'ai dit plus tôt durant le débat que le pavillon rouge canadien avait été vu par les soldats canadiens durant la première guerre mondiale. Il n'a pas à croire ce que je dis à cet égard, car j'ai cité les témoignages d'autres personnes. Peu m'importe que d'après lui mes déclarations aient été inexactes. Cependant, le premier ministre met en doute la véracité des paroles de mon collègue et ami, le député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan). Ce député nous a parlé de son expérience au cours de la première guerre mondiale et il a présenté un témoignage approprié en citant une déclaration du général McNaughton au sujet de l'utilisation du pavillon rouge canadien pendant ce conflit. Je regrette que le premier ministre se soit exprimé de cette façon-là et je m'excuse d'avoir dû l'interrompre, mais j'ai été irrité quand il a répété ses déclarations antérieures, déclarations que nous avons réfutées au cours du débat actuel.

Pour qu'il n'y ait pas de malentendus, qu'il me soit permis de dire ceci: le premier ministre actuel et l'ancien premier ministre se sont engagés comme volontaires au service de leur pays pendant la première Grande Guerre. A cet égard, ils méritent tous deux mes respects. Quiconque s'engage comme volontaire pendant la guerre, peut être envoyé n'importe où. Cette question ne se pose donc pas ici. Je respecte tout autant ceux qui ont servi pendant la guerre de 1914-1918 que ceux qui ont combattu pendant la deuxième guerre mondiale, comme c'est le cas de ces deux premiers ministres. Ils se sont

engagés comme volontaires pour servir n'importe où et à n'importe quel risque. Si je trouve à redire à certaines choses qu'a dites aujourd'hui le premier ministre, ce n'est pas par manque de respect pour les services qu'il était prêt à rendre à son pays à l'époque. Je respecte ce comportement du premier ministre actuel tout autant que celui de son prédécesseur qui est à présent chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Ces deux hommes ne sont pas restés chez eux en avançant l'excuse insignifiante d'avoir à achever leurs études universitaires, ou tout autre prétexte du même ordre. Ils ont offert leur vie et, grâce à Dieu, ils ont eu la chance de survivre, comme d'ailleurs des milliers d'autres.

Ce que j'ai dit, c'est que le parti libéral essaie de s'abriter derrière le rapport du comité. La Chambre des communes n'est pas obligée d'accepter, sans réserve, le rapport d'un comité parlementaire, surtout d'un comité composé de moins de 10 p. 100 des députés à la Chambre. Soit dit en passant, dès le 22 juin, le très honorable chef de l'opposition avait affirmé que la meilleure façon d'aborder l'étude d'une question litigieuse telle que le drapeau était de la déferer à un comité. Personnellement, j'aurais préféré un comité mixte du Sénat et de la Chambre, comme le comité qui avait étudié cette question en 1945 et en 1946. Il aurait fallu établir un comité comptant un plus grand nombre de membres au lieu de les restreindre à 15. En tout cas, nous n'étions pas obligés d'accepter le rapport d'un comité présenté à la Chambre. Je crois que le gouvernement a tort de vouloir se réfugier derrière un rapport de comité. Un parti à la Chambre ne doit pas chercher à se protéger de cette façon.

Si les membres du comité n'avaient pas été ceux qui ont effectivement été nommés, je crois que le rapport n'aurait pas été le même. Pourquoi le Nouveau parti démocratique n'a-t-il pas nommé l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) membre de ce comité? Pourquoi le Crédit social n'a-t-il pas nommé l'honorable député de Cariboo (M. Leboe)? Ce parti aurait pu également nommer au comité l'honorable député de Fraser-Valley (M. Patterson).

Le Nouveau parti démocratique aurait pu nommer le député de New-Westminster (M. Mather) à ce comité. Les libéraux auraient pu être représentés par un député soutenant l'opinion contraire en nommant le député d'York-Humber (M. Cowan). Si ces députés avaient fait partie de ce comité, je suis sûr que le rapport présenté à la Chambre serait différent de celui dont nous sommes saisis en